

GRAND PRIX DE LA COLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE 2023

4ème(P/ 3375), Classe 1 — 19/03/2023 19h40, LA MARTINIQUE

PLAT, 2.100 meters, Corde à GAUCHE, Terrain LEGER (2,7)

40.000 (20.000, 7.600, 5.600, 3.200, 1.600, 1.200, 800)

ARRIVEE OFFICIELLE: 12 Engagés. 1 Forfait. 11 Partants Définitifs. - Pari Complexe -

Temps du 1er : 2.10.57 (Redk : 1. 2.17)

COURSE A CONDITIONS

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**. **Poids : 59 k**. Les chevaux nés et élevés en Caraïbes recevront 3 k.

Le nombre de partants sera réduit en éliminant les chevaux auxquels le service des Handicapeurs de FRANCE GALOP aura attribué les valeurs

Handicap les plus faibles et par les sommes gagnées en victoires et places depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus en cas d'égalité.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix, ni pour les femmes jockeys.

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livr e pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 1 50 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé la jument HARRY'S PRINCESS à faire un tour du rond de présentation montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés. Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances d e la chute du jockey Stéphane BREUX (KARABABA), survenue à la sortie des stalles de départ. Après examen du film de contrôle et audition du jockey Stéphane BREUX, les Commissaires ont main tenu le résultat de la course considérant que la chute du jockey Stéphane BREUX n'était pas due à l'irrégularité de l'un des concurrents, le hongre KARABABA ayant trébuché à la sortie des stalles et ayant entraîné la chute de son jockey. Les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Angela THIBAUT en ses explications, l'ont sanctionnée par une amende de 100 euros pour avoir présenté en retard le cheval DAVICHOP à l'emplacement prévu pour la présentation au public avant la course. A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Jean-Baptiste VIGIE en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1ère infraction). Les juments JENUFA et ROAD TO THEROCK ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids Gain	Prim. prop.	Prim. suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs	
1 1	JENUFA <u>F.P.S. 6 A.</u>	Par: HUNTER'S LIGHT et JEZLAY (LAYMAN)	(Corde:02)		N.NOIRTIN/T.HAYOT/L.POMPIGNAN	S. JOUSSELIN	972	MATTHIAS LAURON	58 kg (57,5 kg)	20.000	8.460	3.699	NNL	EARL HARADU LOGIS, INCE
2 2	DADIDOM <u>H.P.S. 5 A.</u>	Par: MY RISK et 05 ADDITION (NUMEROUS)	2.L (Corde:06)		MR DANIEL SINGARIN	S. JOUSSELIN	972	GABRIEL BON	59,5 kg (59 kg)	7.600	3.929	1.498	NNN	MME M. JOMAIN, MM H. PETIT, ME E. PETIT
3 3	ROAD TO THEROCK <u>F.P.S. 7 A.</u>	Par: SOMMERABEND et SPIRIT OF THE SEA (MAILLE PISTOL)	1/4 (Corde:11)		MR DANIEL SINGARIN	S. JOUSSELIN	972	ANTHONY BERNARD	58 kg (57,5 kg)	5.600	2.368	1.035	NNL	SUC. M. HASSAN, P. BONNAN, R. BENDALI
4 4	ALADIN <u>H.P.S. 7 A.</u>	Par: ANODIN et PRINCESS ARGENTA (SUCCESSFUL APPEAL)	4.5 (Corde:10)		MR JEAN-CLAUDE CAZAKO	JC. CAZAKO	971	JEAN-BAPTISTE VIGIE	59,5 kg (59 kg)	2.400	1.015	443	NNN	A. KLODAW
4 4	HARRY'S PRINCESS <u>F.P.S. 6 A.</u>	Par: PRINCE GIBRALTAR et DON'T HURRY ME (HURRICANE RUN)	4.5 (Corde:03)		MME YANICE LUCE	MME Y. LUCE	972	JEREMY MOISAN	58 kg (57,5 kg)	2.400	1.015	443	NNN	JF. GRIBOMON

Place	Cheval	N°	Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids Gain	Prim. prop.	Prim. elev.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs
6	OFTENWORK H.P.S. 6 A.	03	Par: MAXIOS et EN VITESSE (PEINTRE CELEBRE)	1.L (Corde:09)		MME YANICE LUCE	MME Y. LUCE	972	REMI CAMPOS (CHE)	59,5 kg (59 kg)	1.200	507	145	ONN		HARAS D'ETREHAM BIANCO
7	WALLIS ET FUTUNA F.P.S. 5 A.	09	Par: TERRITORIES et LIFE OF RISKS (TAKE RISKS)	1.L (Corde:04)		MR LAURENT MOUTOUSSAMY	MME L. DUPELIN LALUNG	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	58 kg (57,5 kg)	800	413	103	ONL		MME I. CORBANI, S JEDBURGH STUD
8	AIR CHIEF AMOUR F.P.S. 6 A.	08	Par: AIR CHIEF MARSHAL et QUE JE T'AIME (DR FONG)	1.L (Corde:07)		MR YOHAN MARIE	Y. MARIE	971	FRANCK TORRALBA	58 kg (57,5 kg)				NNN		JM. PLASSA
9	COOBIRD M.P.S. 5 A.	04	Par: CAMELOT et MOONLIGHT SWING (PALACE EPISODE)	2.L (Corde:08)		MR PATRICK PENELOPE	P. PENELOPE	972	CEDRIC REYNAUD	59,5 kg (59 kg)				NNN		GALILEO RACING INC
10	DAVICHOP H.P.S. 5 A.	06	Par: AMADEUS WOLF et CHOPE HISTORY (SOAVE)	3.5 (Corde:05)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	MME SARAH AKARI-SOUIDANE	59,5 kg (59 kg)				ANN		A. CHOPAR
TJ	KARABABA H.P.S. 7 A.	02	Par: WOOTTON BASSETT et FATARA FROTO (LAYMAN)	(Corde:01)		F. COSSOU / R.SAINTE-ROSE	R. SAINTE ROSE	972	STEPHANE BREUX	59,5 kg (59 kg)				NBL		MAVRA EN VE INSAAT SANAYI